

**Arrêté portant composition de la formation spécialisée
en santé sécurité et conditions de travail (FSSSCT)
du comité social d'administration spécial départemental (CSASD-SD) de la Nièvre**

Modifiant l'arrêté du 27 mai 2026
fixant la composition de la FSSSCT du CSASD

L'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Nièvre,

Vu les articles L251-1 à L.254-6 du code de la fonction publique ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche et notamment son article 24 ;

Vu les résultats des élections professionnelles au comité social d'administration spécial départemental du 8 décembre 2022 ;

Vu la proposition de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) éducation du 3 septembre 2026 ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Le comité social d'administration spécial départemental de la Nièvre comprend, outre l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'Éducation nationale ou son représentant qui le préside, la secrétaire générale ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration spécial départemental de la Nièvre, les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé,

suivants :

1. Au titre de la FSU [5 sièges]

a) Représentants titulaires [5 sièges]

Monsieur Alexandre VINOT	Professeur certifié, Collège Victor Hugo, Nevers
Monsieur Olivier CROUZET	Professeur agrégé, Lycée Maurice Genevoix, Decize
Madame Sylvie SENECA	AESH Collège Les Loges, Nevers
Madame Élise HUTIN	Professeure des écoles, Collège Aumeunier Michot, La Charité-sur-Loire
Monsieur Thierry BONNEAU	Professeur PLP Lycée professionnel Jean Rostand, Nevers

b) Représentants suppléants [5 sièges]

Madame Claudy LITHARD	Professeure des écoles, École d'application Georges Guynemer, Nevers
Madame Coralyse MAZZOTTI	Professeure des écoles, Groupe scolaire public, Fourchambault
Monsieur Emmanuel LOCTIN	Professeur des écoles, Collège Aumeunier Michot, La Charité-sur-Loire
Madame Véronique COTARD	Professeure agrégée, Lycée Raoul Follereau, Nevers
Madame Viviane BENEVAUT	Professeure certifiée, Lycée Alain Colas Nevers

2. Au titre de l'UNSA Éducation [4 sièges]

a) Représentants titulaires [4 sièges]

Monsieur Florent MOULINET	Professeur des écoles, École élémentaire Jules Ferry, Nevers
Madame Cécile LANOUE	Professeure des écoles, École primaire, Germigny-sur-Loire
Madame Frédérique BONNET	Professeure des écoles, École primaire Jean Bernigaud, Magny-Cours
Monsieur Jean-François BOYER	Professeur certifié, Collège Henri Wallon, Varennes-Vauzelles

b) Représentants suppléants [4 sièges]

Madame Marie GRÉA	Professeure certifiée, Collège Claude Tillier, Cosne-Cours-sur-Loire
Madame Christelle DAVIOT	Principale adjointe faisant fonction, Collège Jean Arnolet, Saint-Saulge
Madame Céline VRIN	Professeure des écoles, École élémentaire Saint-Just, Varennes-Vauzelles
Monsieur Guillaume QUILLARD	Professeur des écoles, École élémentaire Jules Ferry, Nevers

3. Au titre du SGEN-CFDT [1 siège]

a) Représentant titulaire [1 siège]

Madame Anaïs ROPITEAU	Professeure certifiée, Collège Maurice Genevoix, Decize
-----------------------	--

b) Représentant suppléant [1 siège]

Madame Aurore DAUMAS	Professeure des écoles École primaire Jean Bernigaud, Magny-Cours
----------------------	--

Article 3

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Nièvre est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs.

Fait le 7 septembre 2026

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services de
l'Éducation nationale de la Nièvre



Francette DALLÉ MESE